

Communauté de l'agglomération
Saint-Lô Agglo
Arrondissement de Saint-Lô
Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

cc2020-07-16-006 : Élection des représentants de Saint-Lô Agglo au syndicat mixte du Point Fort.

Le conseil de la communauté de l'agglomération - Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le dix juillet deux mil vingt, s'est réuni le seize juillet deux mil vingt, à huit heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21 à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Monsieur Yves ANQUETIL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : Mme Géraldine PAING, M. Alain SEVÊQUE, Mme Evelyne MASSICOT, M. Patrick SIMON, AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, AMIGNY : M. Patrice GENEST, BAUDRE : M. Daniel JORET, BEAUCCOUDRAY : Mme Michel de BEAUCCOUDREY, BERIGNY : M. Denis LECLUZE, BEUVRIGNY : Mme Morgane BUISSON, BIEVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURGVALLEES : M. Claude JAVALET, CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORET : M. Jean-Pierre LEDOUIT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, CONDE-SUR-VIRE : M. Dominique CAILLIEZ, COUVAINS : M. Christian PERIER, DANGY : M. Dominique PAIN, DOMJEAN : M. Louis JANNIERE, FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE, LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE DEZERT : Mme Florence MAZIER, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME, LE MESNIL-VENERON : M. Henri FONTAINE, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL, MARIGNY-LE-LOZON : M. Fabrice LEMAZURIER, Mme Adèle HOMMET, MONTRABOT : M. Jean-Pierre MARIE, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTON, MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, PONT-HEBERT : M. Michel RICHOMME, Mme Claude SAPIN, QUIBOU : M. Roland COURTEILLE, RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, SAINT-AMAND-VILLAGES : M. Jean LEBOUVIER, Mme Annabelle DESPREY, SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE : M. Gaétan SALAGNAC, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy BERTHOLON, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL, SAINT-LÔ : Mme Brigitte BOISGERAULT, M. Jérôme VIRLOUVET, M. François BRIERE, M. Jean-Karl DESCHAMPS, Mme Amélie DURAND, M. Valentin GOETHALS, M. Alexandre HENRYE, Mme Djihia KACED, Mme Nadine LE BROUSSOIS, M. Hervé LE GENDRE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Kévin LETELLIER, M. Jean-Yves LETESSIER, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-

PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Claude BRAUD, SAINT-VIGOR-DES-MONTS : Mme Liliane BOSCHER, TESSY-BOCAGE : M. Michel RICHARD, Mme Jocelyne RICHARD, THÈREVAL : M. Thierry DUBOURG, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN, M. Daniel MEUNIER, Mme Julie TRAVERS, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET

Étaient absents excusés et représentés :

BOURGVALLEES : M. Serge DESVAGES donne pouvoir à M. Claude JAVALET, CONDÉ-SUR-VIRE : Mme Nathalie LECLER donne pouvoir à M. Laurent PIEN, MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY donne pouvoir à M. Jacques CLAIRAUX, SAINT-LÔ : Mme Anita AUBERT donne pouvoir à M. Valentin GOETHALS, Mme Stéphanie CANTREL donne pouvoir à M. Alexandre HENRYE, M. Arnaud GENEST donne pouvoir à M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Christine LE COZ donne pouvoir à M. Jean-Karl DESCHAMPS, Mme Margaux ALARD-LE MOAL donne pouvoir à M. Kévin LETELLIER, M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE donne pouvoir à Mme Brigitte BOISGERAULT, Mme Virginie METRAL donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE, Mme Touria MARIE donne pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER

CANISY : M. Jean-Marie LEBEHOT représenté par sa suppléante Mme Marie-Pascale HOUBEN, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGE représentée par son suppléant M. Philippe GOSSELIN, SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS représentée par son suppléant M. Axel VALETTE

Étaient excusés :

BOURGVALLEES : Mme Fabienne LECLER, LE MESNIL-EURY : M. Erick LEJOLIVET

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents	81
- nombre de suppléants présents	3
- nombre de pouvoirs	11
- nombre d'absents non représentés	2



CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion du 16 juillet 2020

Service instructeur : Direction des affaires générales

Titre du rapport : Élection des représentants de Saint-Lô Agglo au syndicat mixte du Point Fort

Rapporteur : Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n°16-110-VL du 03 octobre 2016 portant statuts de la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo », conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-142-VL du 27 décembre 2016 modifiant les statuts annexés à l'arrêté préfectoral n°16-110-VL du 03 octobre 2016 créant la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo issue de la fusion de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo et de la communauté de communes de Canisy,

Vu la délibération n° c2017-01-06.009 du conseil communautaire du 06 janvier 2017 relative à l'adhésion de Saint-Lô Agglo au syndicat mixte du point fort,

Vu les statuts du syndicat mixte du point fort.

CONSIDERANT ce qui suit :

Le Point Fort Environnement est l'établissement public qui traite les déchets de 125 communes du Centre Manche, représentant 116 300 habitants

Il est chargé d'organiser la collecte sélective, de réaliser et d'exploiter les déchèteries et de traiter les différents déchets ménagers, le syndicat s'est engagé dans une gestion durable de ses déchets.

La réalisation du pôle de traitement de Cavigny, incluant un centre de tri modernisé et une unité de méthanisation pour valoriser la fraction organique des ordures ménagères en électricité et en compost dote le centre Manche d'une filière durable pour le traitement de ses déchets.

De par sa délibération du 06 janvier 2017, Saint-Lô Agglo adhère au syndicat mixte du point fort pour la partie traitement des déchets.

Avec 79 000 habitants (population municipale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2020), Saint-Lô Agglo disposerait au sein du syndicat mixte du point fort (20 titulaires et 20 suppléants).

Il est donc proposé à Saint-Lô Agglo d'élire des représentants de Saint-Lô Agglo au sein du syndicat du point fort.

Les conseillers communautaires intéressés pour participer à cette instance sont invités à se faire connaître. Il s'agit de :

COMITÉ SYNDICAL	
Titulaires	Suppléants
1 – M. Erick FOLLAIN	1 - M. Guy BERTHOLON
2 – M. Dominique QUINETTE	2 – M. Jean-Yves LAURENCE
3 – M. Claude JAVALET	3 – M. Daniel MEUNIER
4 – M. Loïc RENIMEL	4 - Thierry LE HARIVEL
5 – M. Laurent PIEN	5 – M. Hervé LE GENDRE
6 – M. Jérôme VIRLOUVET	6 – Mme Amélie DURAND
7 – M. Dominique CAILLIEZ	7 – M. Nicolas TOSTAIN
8 – Mme Virginie MÉTRAL	8 – M. Alexandre HENRYE
9 – M. Jacques CLAIRAUX	9 – Mme Sylvie LE BLOND
10 – M. Patrick SIMON	10 – M. Serge DESVAGES
11 – Mme Evelyne MASSICOT	11 – M. Wilfried GUILLEMET
12 – M. Pascal LANGLOIS	12 – M. Michel RICHOMME
13 – Mme Lydie BROTON	13 – M. Yves ANQUETIL
14 – M. Jean-Yves LETESSIER	14 – M. Louis JANNIÈRE
15 – M. Antoine AUBRY	15 – M. Philippe RICHOMME
16 – M. Philippe BRIARD	16 – M. Gaétan SALAGNAC
17- M. Valentin GOETHALS	17 – M. Michel SAVARY
18 – M. Denis LECLUZE	18 – M. Maurice LEPLATOIS
19 – Mme Morgane BUISSON	19- M. Michel de BEAUCOUDREY
20 – Mme Nicole GODARD	20 – M. Jean-Pierre MARIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 94 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Madame Florence MAZIER.) :

- l'élection des vingt délégués titulaires et vingt suppléants, susmentionnés, pour représenter Saint-Lô Agglo au sein du syndicat du point fort.

Ainsi délibéré en séance.

Le président de Saint-Lô Agglo certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
reçue en préfecture le et affichée le 24 JUIL. 2020

Extrait certifié conforme

Monsieur Fabrice LEVAZURIER



